## RAPPEL POUR LES CLUBS

## PAIEMENT DES FACTURES ENVERS LE COMITÉ

Suite à la réunion de bureau du Comité du 08 Octobre dernier, nous avons constaté un retard de paiement des factures à l'échéance.

Vous trouverez ci-après les principes de fonctionnement à respecter :

La date limite de paiement d'une facture envers le Comité est indiquée en bas à gauche du document. Ce délai de rigueur est à respecter impérativement ; en effet, des pénalités financières (50 € + 10 % du montant de la facture) peuvent être appliquées pour non-respect de cette date de paiement.

Le montant de l'affiliation à la FFBB et la cotisation auprès du Comité sont des obligations fédérales à régler au Comité si vous souhaitez évoluer dans un championnat et être rattaché à une instance.

Par conséquent, par décision du bureau, en l'absence de règlement de la facture d'affiliation et de cotisation au Comité (délai de paiement le 03 Août 2022) le 01 Novembre 2022 dernier délai, votre club sera suspendu de tous championnats et dans l'incapacité de jouer jusqu'au paiement de la somme due.

Si vous avez des questions concernant la comptabilité, n'hésitez pas à contacter notre comptable Sandrine BESSON

• Mail: compta@basketrhone.com

• Téléphone : 04 78 74 10 11 (tous les jours sauf le mercredi)

• Portable : 06 09 05 07 49 (tous les jours)

Les membres élus et les salariés du Comité restent à votre disposition, pour répondre à vos questions

RÉDACTRICE Sandrine BESSON VÉRIFICATRICE Laurence JARNIEUX APPROBATEUR Lionel SORLUT

